

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/86

Séance du 4 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 24 octobre 2024	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, MATHUS Véronique, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, LAROCHE Daniel, BOUCLIER Florence, BUSSEUIL Georges, PLATHEY Pierre
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 14	
Nombre de suffrages exprimés : 16	
Votes Pour : 16	Procurations : DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à D. LAROCHE, CLEMENT Pascal a donné pouvoir à C.LAVENIR
Vote Contre : 0	Absents excusés : MATHIEUX Marc, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie
Abstentions : 0	

Le secrétariat a été assuré par : Samuel DESCHARNE

Objet : Projet de dissimulation du réseau basse tension et des réseaux secs de la rue de l'hôpital

Monsieur LE CLOIREC, Adjoint au Maire, indique que le SYDESL (Syndicat d'électrification) a remis à la commune la proposition suivante pour la dissimulation des réseaux de la rue de l'hôpital :

	Total TTC	Total HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers
Etudes	11 000,00 €	9 166,67 €	9 166,67 €	3 666,67 €	5 500,00 €
Travaux Réseau Electrification	80 900,00 €	67 416,67 €	67 416,67 €	26 966,67 €	40 450,00 €
Travaux Génie Civil	81 500,00 €	67 916,67 €	67 916,67 €	- €	67 916,67 €
Total des travaux	173 400,01 €	144 500,01 €		30 633,34 €	113 866,67 €

Sur cette opération, le reste à charge de la commune serait de 142 766.67€ TTC, auxquelles il convient d'ajouter 40 000€ pour l'ajout de candélabres (lampes à retirer des poteaux électriques actuels et à replacer sur des mats).

Le montant des frais de dissimulation du réseau de télécommunication n'est à ce jour pas connu.

Il est donc proposé aux élus de bien vouloir se prononcer sur la validation de cette opération et sur l'ouverture d'une enveloppe de 200 000€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

D2024/202

CL

-DECIDE de valider l'opération de dissimulation des réseaux secs de la rue de l'hôpital et de prévoir à cet effet une enveloppe de 200 000€ TTC

-INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025

-CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

